



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Conférence territoriale

Zones d'accélération des énergies renouvelables



Ordre du jour

- 1 – Pourquoi et comment des zones d'accélération (rappels)**
- 2 – La mise en œuvre de la loi en Moselle
- 3 – Le résultat à fin mars : carte des délibérations
- 4 – Photovoltaïque au sol : intervention Chambre d'agriculture
- 5 – Conclusion



Pourquoi des zones d'accélération ?



« La question énergétique est une question sine qua non, non seulement de notre **compétitivité économique**, mais aussi de notre **concorde sociale** et de notre **indépendance politique** »



PRÉFET
DE LA MOSELLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Comment des zones d'accélération ?



Conférence territoriale - 11 avril 2024

Comment des zones d'accélération ?



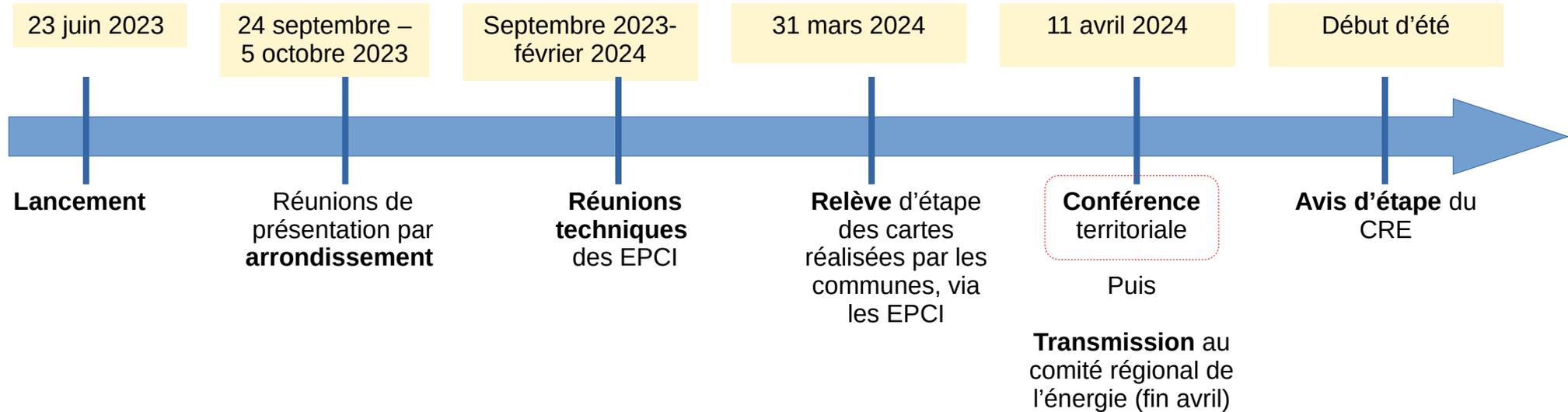


Ordre du jour

- 1 – Pourquoi et comment des zones d'accélération (rappels)
- 2 – La mise en œuvre de la loi en Moselle**
- 3 – Le résultat à fin mars : carte des délibérations
- 4 – Photovoltaïque au sol : intervention Chambre d'agriculture
- 5 – Conclusion



Mise en œuvre de loi APER en Moselle



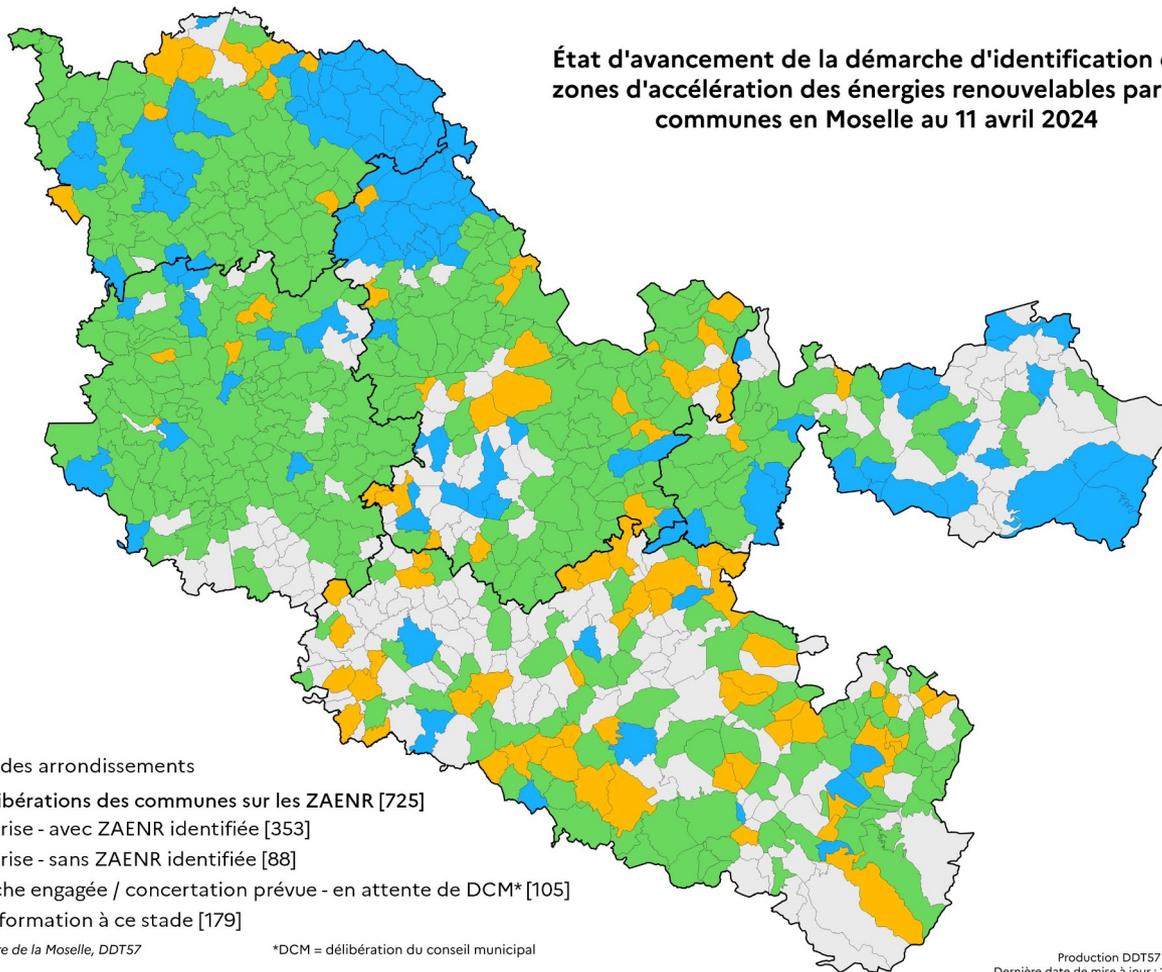


Ordre du jour

- 1 – Pourquoi et comment des zones d'accélération (rappels)
- 2 – La mise en œuvre de la loi en Moselle
- 3 – Le résultat à fin mars : carte des délibérations**
- 4 – Photovoltaïque au sol : intervention Chambre d'agriculture
- 5 – Conclusion

Carte d'avancement des communes

État d'avancement de la démarche d'identification des zones d'accélération des énergies renouvelables par les communes en Moselle au 11 avril 2024



Légende

 Limites des arrondissements

État des délibérations des communes sur les ZAENR [725]

 DCM* prise - avec ZAENR identifiée [353]

 DCM* prise - sans ZAENR identifiée [88]

 Démarche engagée / concertation prévue - en attente de DCM* [105]

 Pas d'information à ce stade [179]

Sources : préfecture de la Moselle, DDT57

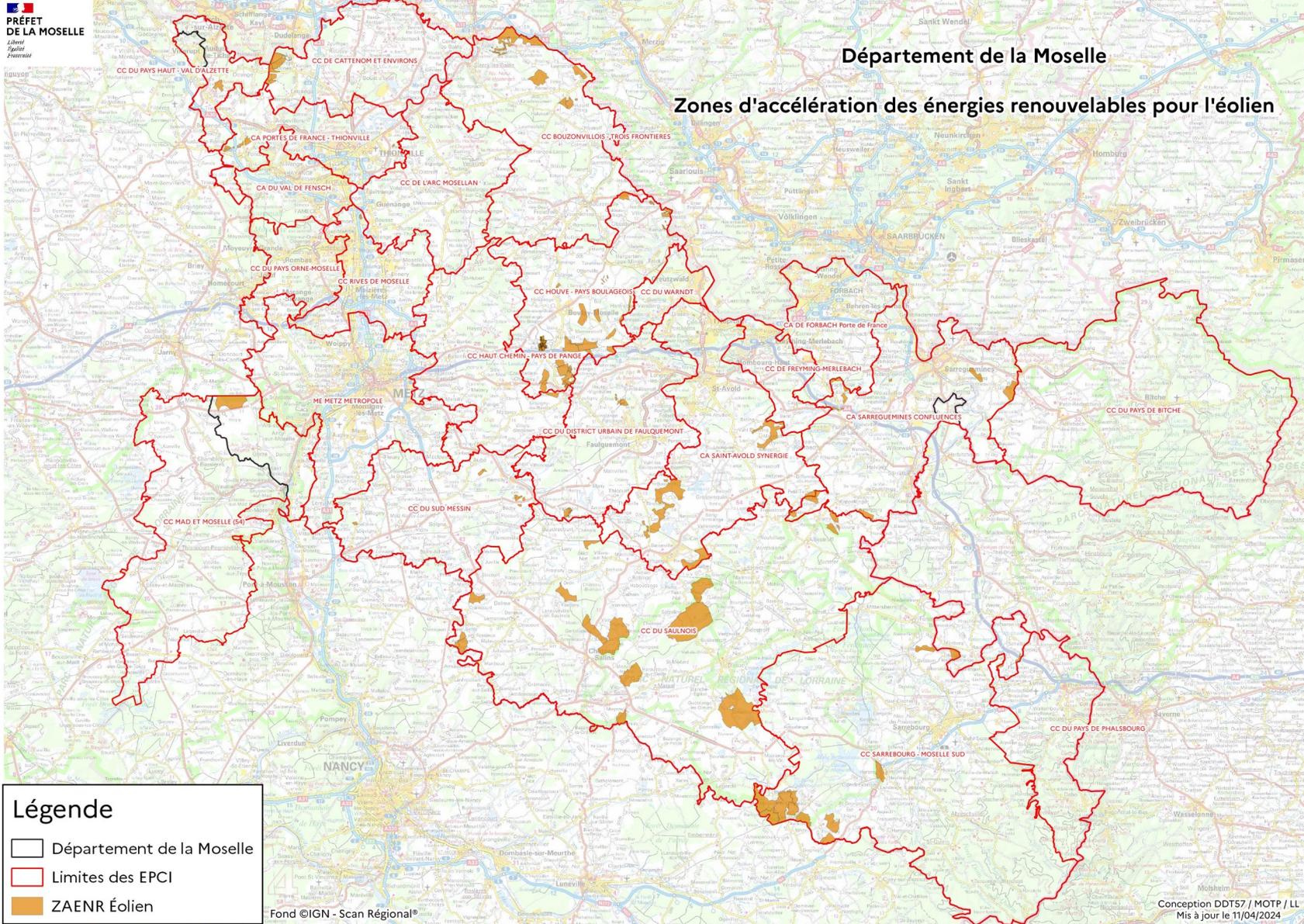
*DCM = délibération du conseil municipal



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Eolien





**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



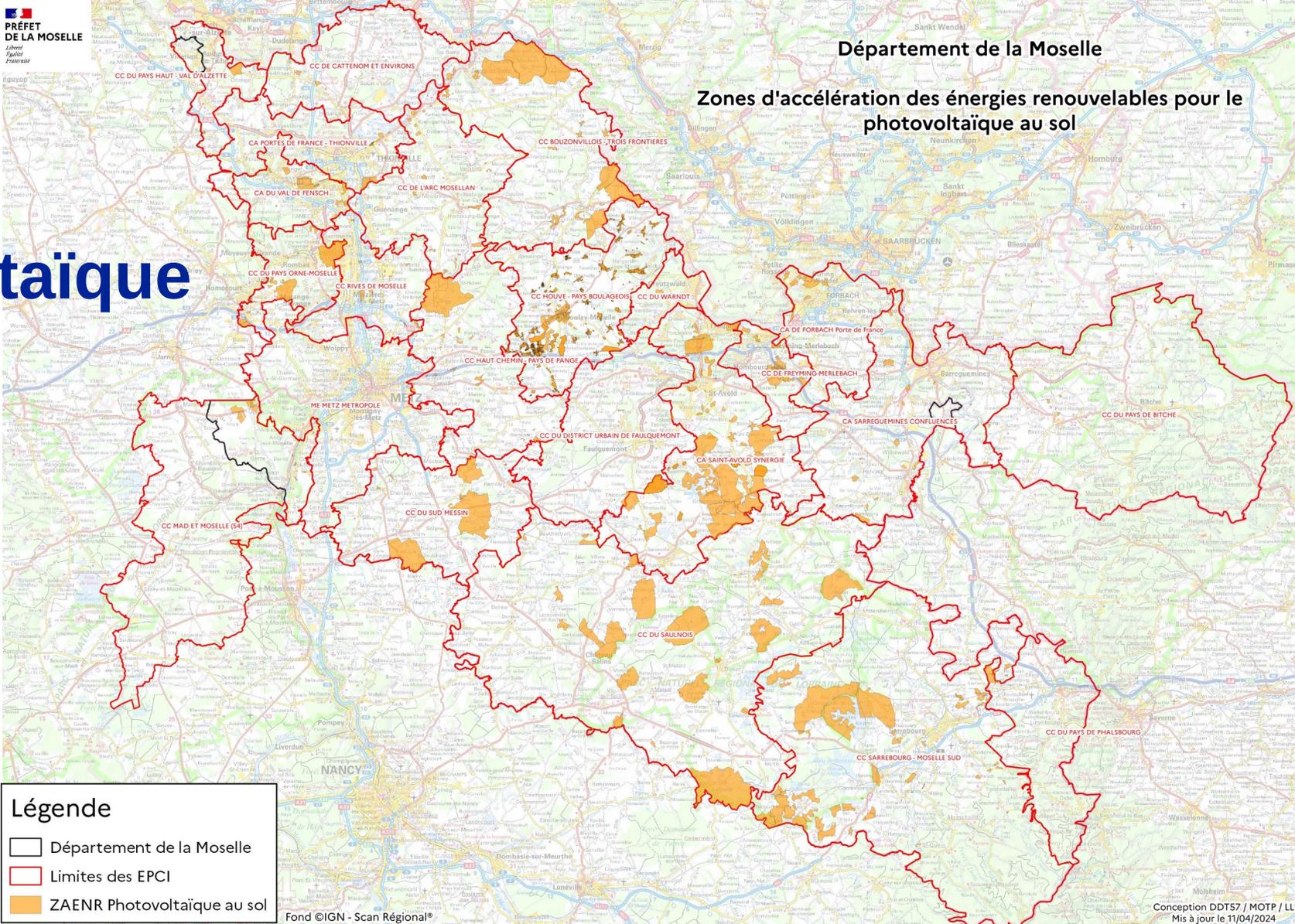
**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Département de la Moselle

**Zones d'accélération des énergies renouvelables pour le
photovoltaïque au sol**

Photovoltaïque au sol



Légende

- Département de la Moselle
- Limites des EPCI
- ZAENR Photovoltaïque au sol



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

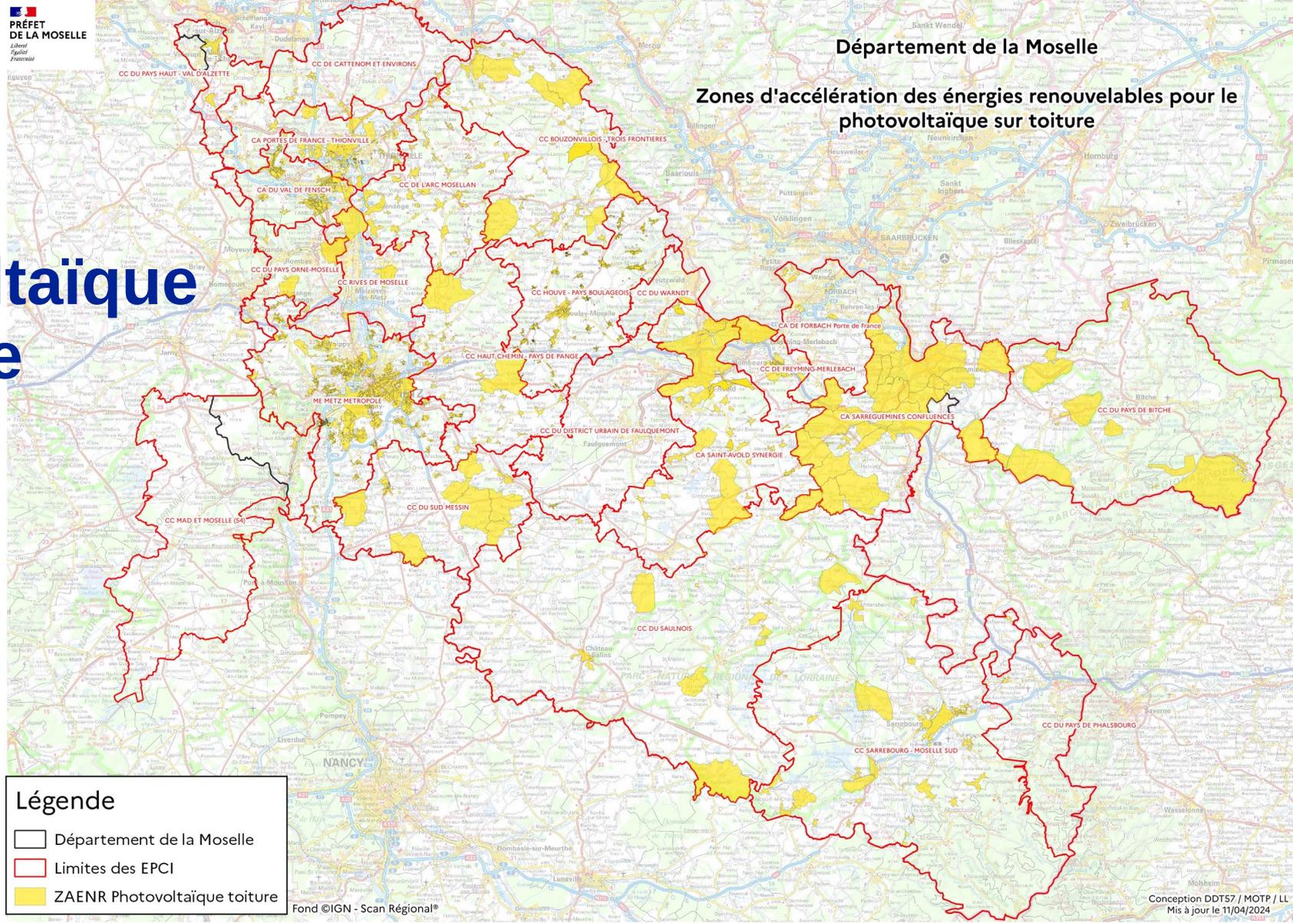
*Liberté
Égalité
Fraternité*

**PRÉFET
DE LA MOSELLE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Département de la Moselle

**Zones d'accélération des énergies renouvelables pour le
photovoltaïque sur toiture**

Photovoltaïque en toiture



Une démarche bien engagée sur le département

60 % des communes
ont délibéré



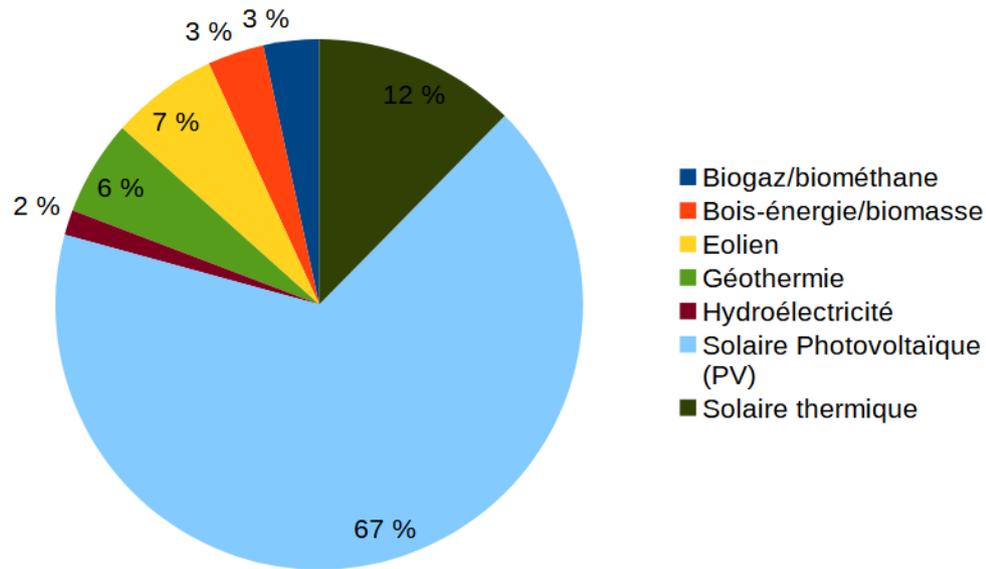
75% des communes
engagées dans la
démarche en Moselle

Dont 63 % positivement

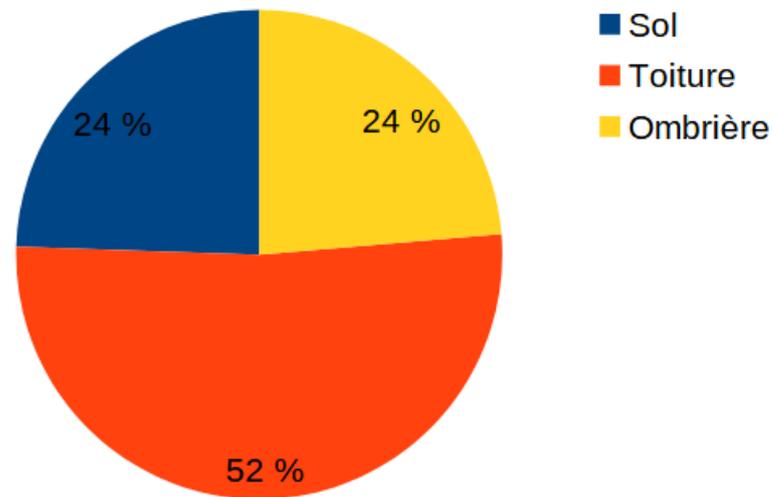
Un engagement
différent selon les
territoires

Une prédominance du solaire photovoltaïque

Répartition des ZAENR par filières



Répartition au sein de la filière solaire photovoltaïque





Ordre du jour

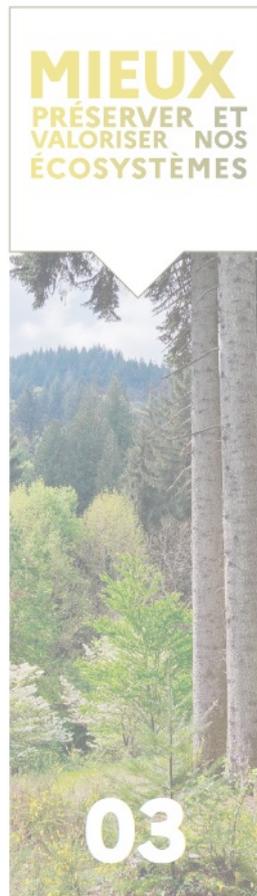
- 1 – Pourquoi et comment des zones d'accélération (rappels)
- 2 – La mise en œuvre de la loi en Moselle
- 3 – Le résultat à fin mars : carte des délibérations
- 4 – Photovoltaïque au sol : intervention Chambre d'agriculture**
- 5 – Conclusion



PRÉFET
DE LA MOSELLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Photovoltaïque au sol et alimentation





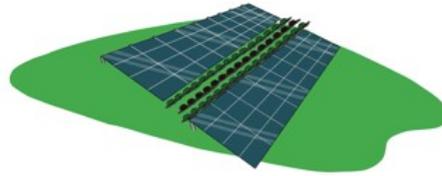
PRÉFET
DE LA MOSELLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

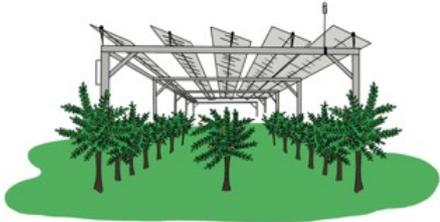
Différences d'instruction



*Agrivoltaïsme d'élevage,
tous types de cheptel envisageables*



*Conversion de friches avec cultures entre les rangées de
panneaux photovoltaïques*



*Structures photovoltaïques associées à des cultures
arboricoles et fruitières*



*Panneaux verticaux bifaciaux
au sein de champs cultivés*



Agrivoltaïque

Non-agrivoltaïque
(ancien site pétrolier)



PRÉFET
DE LA MOSELLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Une organisation spécifique

Une phase amont



Une phase instruction



Une décision

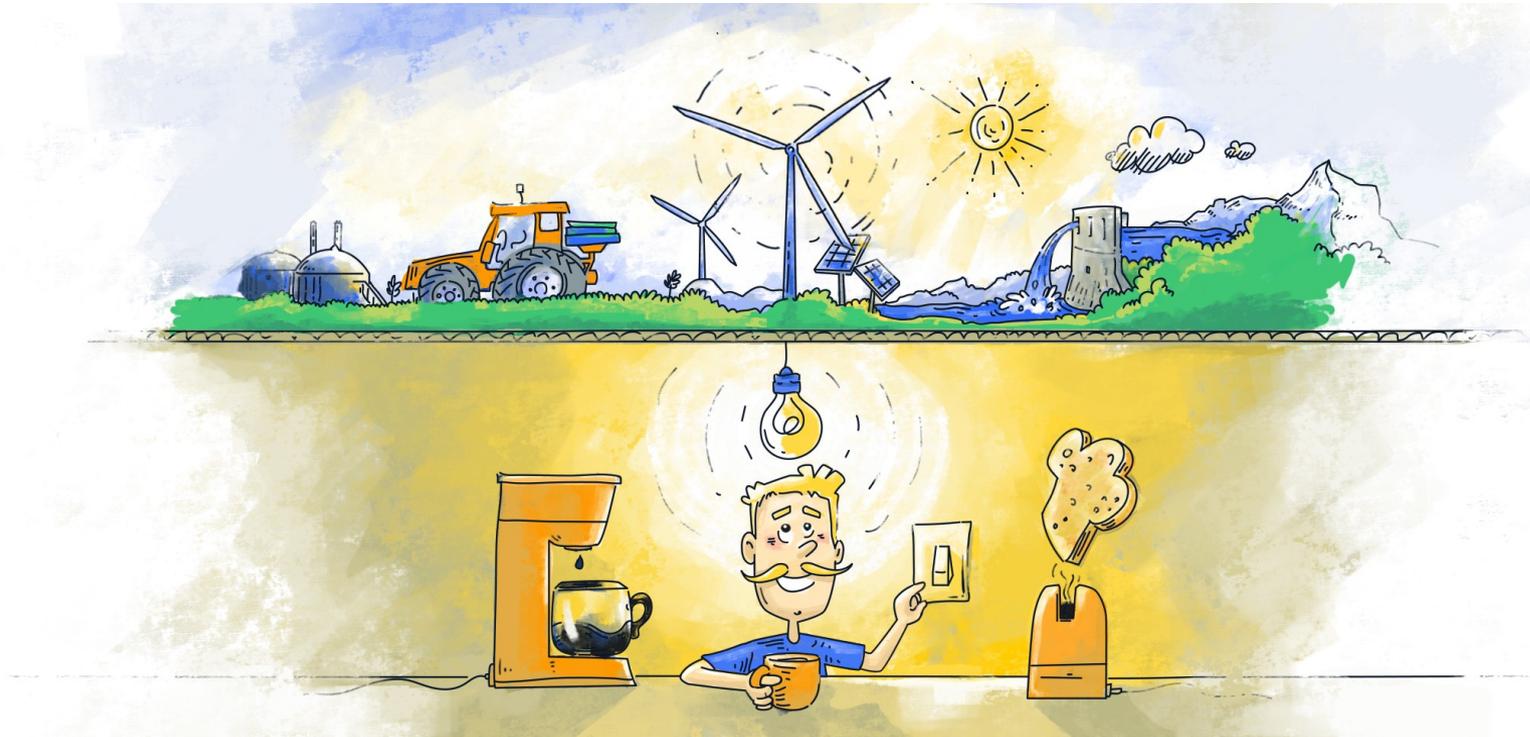




Ordre du jour

- 1 – Pourquoi et comment des zones d'accélération (rappels)
- 2 – La mise en œuvre de la loi en Moselle
- 3 – Le résultat à fin mars : carte des délibérations
- 4 – Photovoltaïque au sol : intervention Chambre d'agriculture
- 5 – Conclusion**

Poursuivre la démarche et accélérer le photovoltaïque au sol





Prochaines étapes

Poursuite de la
mobilisation
des communes



Juillet 2024

Mi-septembre
2024

Octobre - 2024

Fin 2024

Fin 2024- début 2025



Avis d'étape
du CRE

Arrêt définitif de
la cartographie

Conférence territoriale
puis

Avis définitif
du CRE

Si feu vert du CRE :
arrêt de la cartographie
après avis conforme
des communes

Transmission au
comité régional de
l'énergie (fin octobre)

Conférence territoriale - 11 avril 2024

Avis sur les documents en ligne attendus jusqu'au 19 avril

2 documents transmis au CRE :

- tableau de données
- la cartographie départementale

Ensemble des données
disponibles sur le site internet
de la Préfecture :

[lien](#)

Retours à transmettre

à l'adresse suivante :

ddt-enr-sabe@moselle.gouv.fr

Lien vers la carte :

<https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice/?map=d902d4af-5efa-44e4-9c67-8f5c6494b867#>



Contacts

- Référent préfectoral : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle, M. Richard SMITH
- DDT 57 : ddt-enr-sabe@moselle.gouv.fr
- 03 87 34 83 76 / 06 32 46 28 86



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Merci de votre attention !

